



Regard Béthemontois



Mairie de
Béthemont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25

SOMMAIRE

- Page 3 L'EDITORIAL**
- Page 4 VIE LOCALE**
- Horaires Mairie
 - Inscription pour la rentrée scolaire
 - Bientôt les vacances
 - Règles de bon voisinage
- Page 5 AGENDA**
- Calendrier des collectes
 - Elections Législatives
 - Feu de la Saint Jean
 - Exposition de peintures
- Page 6 & 7 VIE LOCALE**
- Information sur la vie du Conseil Municipal
- Page 8 CONNUNAUTE DE COMMUNES**
- Page 9 VIE LOCALE**
- L'assainissement à Béthemont-la-Forêt
- Pages 10 PLAN LOCAL D'URBANISME**
- Pages 11 CADRE DE VIE**
- Le fleurissement de notre village
- Pages 12 à 17 BUDGET 2012**
- Page 18 VIE LOCALE**
- 50^{ème} anniversaire du « Cessez le Feu » de la Guerre d'Algérie
- Page 19 LES ACTIVITES DU C.C.A.S**
- Les rencontres du C.C.A.S
- Pages 20 à 23 LA FORET DOMANIALE DE MONTMORENCY**
- Page 24 INFO PRATIQUE**
- La petite page verte
- Page 25 FINANCES PUBLIQUES**
- Campagne d'information 2012 sur le déclaration des revenus 2011

**Photographie de la couverture :
Béthemont et la pratique équestre**

Rédaction, photos et impression
réalisées par l'Equipe Municipale
Responsable Christèle BRUNETTI

L'Editorial



Depuis le début de cette année, les élus de votre commune ont fourni un travail important et se sont fréquemment réunis pour examiner et prendre des décisions importantes pour notre village.

Tout d'abord, sous mon impulsion nous avons enfin créé et mis en place avec les élus de Chauvry, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry. Ce dossier vieux de plus de trente années, vient de prendre un tournant significatif. Bien entendu, ce n'est pas encore le début des travaux, mais sachez que je mets toute mon énergie dans ce projet pour le faire progresser. Je vous donne rendez-vous au début de l'année 2013 afin de faire un nouveau point sur ce dossier.

Puis, nous avons travaillé à l'élaboration du budget de notre village, ou l'objectif poursuivi par la majorité des élus est d'améliorer notre cadre de vie. Une grande partie de notre budget d'investissement 2012 est consacré cette année aux travaux de voirie.

Enfin, nous avons poursuivi le travail sur l'élaboration du projet de notre Plan Local d'Urbanisme et je peux vous annoncer qu'avant la fin du mois de juin je vous inviterai à participer à une réunion publique où il vous sera présenté et prendre connaissance du projet de notre nouveau document d'urbanisme.

Je vous invite à prendre connaissance plus en détail de ces sujets au travers des articles qui leur sont consacrés.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire,

Didier DAGONET

VIE LOCALE



Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis les matins sur rendez-vous.

Inscription pour la rentrée scolaire 2012-2013

Les inscriptions scolaires pour l'année 2012-2013 sont ouvertes : elles concernent les enfants nés en 2009 entrant en petite section de maternelle et les nouveaux arrivants.

Les premières démarches se font à la Mairie de Béthemont-la-Fôret : munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant.

Bientôt les vacances

Pensez au renouvellement de votre passeport. Si vous devez refaire votre passeport ou votre carte nationale d'identité ou une d'autorisation de sortie du territoire pour voyager à l'étranger, nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment et d'effectuer dès aujourd'hui vos démarches administratives. Renseignez vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Rappel aux Béthemontois des règles de bon voisinage

En ce début de printemps où tout le monde aspire à profiter de son jardin il est bon de rappeler quelques règles de bon voisinage.

Par arrêté de la Préfecture, il est interdit d'allumer des feux dans les jardins. Nous vous rappelons que deux déchetteries sont à votre disposition (à Viarmes et à Champagne sur Oise) et que les poubelles et sacs de déchets verts sont enlevés par les véhicules récoltants les ordures ménagères le lundi et le jeudi.

Concernant le bruit l'arrêté préfectoral précise que les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques peuvent être effectuées:

- De 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi,

Enfin, nous vous rappelons que la pratique de tous véhicules à moteur de loisir tel que la moto ou le quad sont interdits sur les chemins ruraux, en forêt et sur le terrain communal.

Merci à tous de faire un effort pour assurer la bonne entente entre les habitants de notre village.

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h00 et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants. La collecte aura lieu les mercredis 16 mai, 20 juin, et 18 juillet 2012.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres. La collecte aura lieu tous les vendredis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule. La collecte aura lieu les mardis 8 et 22 mai, 12 et 26 juin et 10 et 24 juillet 2012.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille tous les jours sauf le mardi et jours fériés.
Du 1 mars au 31 octobre 9h30/12h et de 14h/18h,
les samedis de 9h30/18h,
les dimanches de 10h/16h.
- Champagne-sur-Oise vous accueille tous les jours sauf le jeudi et jours fériés.
Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h,
les samedis de 9h/18h,
les dimanches de 10h/16h.

Elections Législatives



Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 10 et 17 juin 2012**.

Notre bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 20h00

Feu de la Saint Jean

Comme il est de coutume, la municipalité de Béthemont-la-Forêt organise le **samedi 23 juin 2012 à partir de 21h00** le feu de la Saint Jean sur le terrain communal, une soirée de rencontre autour d'un brasier pour tous les Béthemontois.

A l'occasion de cette manifestation il sera organisé un concours de pâtisseries. De nombreux lots attendent nos pâtissières et pâtissiers. Nous clôturerons cette soirée par un petit feu d'artifice.

Exposition de peintures

Du 18 juin au 25 juin 2010,



Le Centre Communal d'Action Sociale organisera en Mairie la quatrième exposition de peintures en présentant les œuvres d'une artiste peintre de notre village Madame ZIESENISS Marie France. Venez nombreux admirer les œuvres de cette artiste.

VIE LOCALE

Information sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2012

7 élus étaient présents, 2 absents.

1 REGIME INDEMNITAIRE RELATIF AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL:

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire, qui rappelle qu'en séance du 8 décembre dernier il a été présenté aux Élus le projet de régime indemnitaire relatif aux autorisations d'absence pour le personnel territorial qui fixe les droits des employés communaux en matière de congé. Puis en date du 13 décembre 2011, le Comité Technique Paritaire réuni en séance ordinaire a validé ledit projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **majorité**, (M. Claude POUILLART s'abstenant), décide d'approuver le nouveau régime indemnitaire relatif aux autorisations d'absence.

2 APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA VALLEE DE CHAUVRY ET DESIGNATION DES DELEGUES COMPOSANT LE BUREAU:

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire, qui précise que conformément aux engagements pris lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2011, les Élus de Béthemont-la-Forêt et Chauvry et les services de la Préfecture ont travaillé sur les statuts du futur Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry qui leur est soumis à approbation.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, adopte les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry tels qu'ils ont été présentés, désigne comme délégués de la Commune au Comité du Syndicat :

Titulaires :	-M. DAGONET -M. GLANDIERES -M. WAGENTRUTZ
Suppléants :	-M. VERGNAUD -M. CORMERY

3 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE:

Sur le rapport de Didier DAGONET, Maire, il rappelle que dans l'attente de la création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry, il est nécessaire pour les Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry de se faire accompagner. Dans ce cadre, le Conseil Général du Val d'Oise, par sa Direction de l'environnement propose une Assistance Technique,

Pour ce faire il convient aux deux Collectivités de signer une convention. L'assistance technique portera essentiellement sur la réalisation du cahier des charges pour recruter un assistant à maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer la convention d'Assistance Technique d'Assainissement avec le Conseil Général du Val d'Oise

4 – DECISION MODIFICATIVE RELATIVE AU VERSEMENT DU FOND NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Trésorier Payeur a demandé d'annuler et de reprendre la délibération N°043-2011 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2011 afin de pouvoir réaliser le versement du fond national de garantie individuelle de ressources.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve la décision modificative.

	Imputation	Budget primitif	Modification	Budget modifié
Dépenses de fonctionnement	739 116	61 457€	3 481€	64 938€
Recettes de fonctionnement	7311	226 457€	2 604€	229 061€
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	22	15 000,00 €	-632,00 €	14 368,00 €

Information sur la vie du Conseil Municipal

<p style="text-align: center;">RESUME DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2012</p>
--

8 élus étaient présents, 1 absent.

1 – Approbation du compte-administratif 2011 et du compte de gestion 2011 :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES. Considérant le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à - 27 173.43€ et en fonctionnement à 180 954.20€, ce qui amène un résultat de clôture de l'exercice 2011 à 153 780.77€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve le compte administratif et compte de gestion 2011,

2 – Affectation des résultats :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve l'affectation des résultats tel quels :

- l'inscription de 153 780.77€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 27 173.43€ au chapitre 001 déficit du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 27 173.43€ à l'article 1068 excédent de fonctionnement.

3 – Approbation du budget primitif 2012 :

Sur le rapport de Patrice GLANDIERES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la **majorité** (Monsieur Jacques CORMERY vote contre), approuve le budget primitif 2012 s'élevant à 804 567.20€ équilibré en recettes et en dépenses avec pour le budget de fonctionnement un montant de 545 409.77 € et pour le budget d'investissement un montant de 259 157043 €

4 – Adoption du taux des quatre taxes :

Sur le rapport de Monsieur Patrice GLANDIERES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, adopte les taux des quatre taxes locales pour l'année 2012 comme tel : -Taxe d'habitation :

	16,86%
-Taxe foncière bâti :	16,33%
-Taxe foncière non bâti :	117,16%
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,34%

5 – Demande d'une subvention pour les travaux de voirie auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Communauté de Commune du Val d'Oise et des Trois Forêts :

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, Considérant la nécessité de rénover la voirie Chemin de la Pierre aux Loups et Allée des Châtaigniers, Considérant l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 50 000€ HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve le plan de financement suivant pour les deux opérations, comme tel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation HT :	50 000,00 €
-Subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	10 000,00 €
-Subvention Conseil Général du Val d'Oise ARCC :	16 500,00 €
-Part Communale :	33 300,00 €

6 – Demande d'une subvention pour les travaux de la cantine auprès du Conseil Général du Val d'Oise

Sur le rapport de Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Adjoint au Maire, Considérant la nécessité de rénover la cantine communale, Considérant l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 10 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve le plan de financement suivant pour l'opération, comme tel :

-Coût prévisionnel de l'opération de rénovation HT :	8 361,20€
-Subvention Conseil Général du Val d'Oise :	3 762,54€
-Part Communale :	6 237,46€

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 mars 2012

1) Subvention à l'harmonie intercommunale

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à l'harmonie intercommunale une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000 €, pour l'année 2012.

2) Fonds de concours voirie 2012

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder aux communes qui en feront la demande, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Le taux de l'aide inscrite au fond de concours est de 20 % du montant hors taxes des travaux avec un minimum de 10 000 € pour les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry et de 15 000 € pour la commune de Villiers Adam.

3) Vote des taux 2011

TAUX D'IMPOSITION : Vu le débat d'orientation budgétaire, il est proposé de fixer, pour l'exercice 2012, le taux de chacun des impôts directs, comme suit : Taxe d'habitation 0,541 ; Taxe sur le foncier bâti 0,417 ; Taxe sur le foncier non bâti 1,76 ; Contribution foncière des entreprises 0,588.

Le produit attendu des recettes est de 384 788€

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : Pour cette année il a été proposé au Conseil Communautaire le taux de 9.26 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la commune de Béthemont-la-Forêt soit une augmentation de 0.01 par rapport à l'année 2011.

Le produit attendu au sein de la Communauté de Communes pour l'année 2012 est de 2.722.258,00 €

Après en avoir délibéré, les taux proposés sont votés à l'unanimité.

4) Budget prévisionnel 2012

Après en avoir débattu, le budget prévisionnel 2012, est adopté à l'unanimité, en équilibre des recettes et des dépenses :

En investissement à hauteur de 184 065,00 €
En fonctionnement à hauteur de 3 511 821,00 €

L'assainissement à Béthemont-la-Forêt

Le 12 avril dernier a eu lieu en Mairie de Béthemont-la-Forêt la première réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry.

Cette réunion a permis de constituer le bureau de ce syndicat qui est composé de la manière suivante :

- Le Président Monsieur Didier DAGONET, Maire de Béthemont-la-Forêt,
- Le Vice-Président Monsieur Jean DELIGNIERES, Maire de Chauvry,
- Membre du Bureau Monsieur AUSSEL pour la Commune de Chauvry ,
- Membre du Bureau Monsieur WAGENTRUTZ pour la Commune de Béthemont-la-Forêt,

Et la composition du conseil syndical :

- Délégué Titulaire Monsieur Jacques DELAUNE pour la Commune de Chauvry ,
- Délégué Titulaire Monsieur Patrice GLANDIERES pour la Commune de Béthemont-la-Forêt,

- Déléguée Suppléante Madame Françoise CHASTAGNER, pour la Commune de Chauvry,
- Délégué Suppléant Monsieur Jacques CORMERY, pour la Commune de Béthemont-la-Forêt,
- Délégué Suppléant Monsieur Hugues RIBOLLET, pour la Commune de Chauvry,
- Délégué Suppléant Monsieur Bertrand VERGNAUD, pour la Commune de Béthemont-la-Forêt,

A l'occasion de cette réunion le budget primitif 2012 a été voté à l'unanimité s'élevant à 170 000€. Equilibré en recettes et en dépenses pour un montant de 10 000,00 € en fonctionnement et 160 000,00 € en investissement

Il a été demandé aux communes une participation de 30 000,00 € répartie en fonction de la population communale soit pour Béthemont-la-Forêt 17 383,56 € et pour Chauvry 12 616,44 € , le reste des crédits nécessaire à l'équilibre du budget provient des subventions demandées à nos partenaires que sont l'Agence de l'Eau, la Conseil Régional et le Conseil Général.

Par ailleurs lors de cette première réunion il a été présenté aux membres du Conseil Syndical le projet de cahier des charges pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui devra être lancé avant la fin du premier semestre 2012

Cette étude aura pour objectif :

- La mise à jour du chiffrage des travaux de réseaux et de station, jusqu'à un niveau de détail permettant au syndicat de définir un premier programme d'investissement prévisionnel et phasage des opérations;
- La réalisation des études géotechniques et topographiques préalables à la création des réseaux et des ouvrages de traitement;
- La réalisation de l'avant projet définitif des travaux de création des réseaux et des ouvrages de traitement et l'impact sur le prix de l'eau;
- Le recrutement du maître d'œuvre des opérations.

Enfin il a été sollicité une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise, la Région Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût de cette opération a été estimée a 167 440,00 € T.T.C soit un montant de 140 000,00 € H.T

La répartition financière est :

- | | |
|---|-------------|
| • Part Agence de l'Eau Seine Normandie 50% du montant HT : | 70 000,00€ |
| • Part de la Région Ile de France 15% du montant HT : | 21 000,00 € |
| • Part du Conseil Général du Val d'Oise 15% du montant HT : | 21 000,00 € |
| • Part restant à la charge du Syndicat : | 55 440,00 € |

P l a n L o c a l d' u r b a n i s m e

Le mercredi 25 avril dernier l'ensemble des élus s'est réuni en Conseil Municipal pour débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, cette soirée a permis de débattre des grandes orientations qui seront retenues dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Ce document est un élément central du Plan local d'urbanisme. Il définit le projet communal pour les 20 prochaines années.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, a été instauré dans les documents d'urbanisme par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 puis modifié par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003. Il a pour vocation de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune dans le respect des objectifs généraux fixés par les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme

Cette réunion a permis aux élus de s'exprimer sur les grandes orientations définies dans le P.A.D.D, mais aussi au public venu nombreux prendre connaissance de ce document, puis d'échanger avec les élus.

Le PADD de Béthemont-la-Forêt a été élaboré avec une volonté forte de prise en compte de l'environnement.

Le scénario de développement retenu envisage une augmentation modérée de la population. Celle-ci permettra à la commune d'accueillir de nouveaux habitants, alors que la population décroît sensiblement depuis 1990, la commune comptait 480 habitants en 1990 et 425 en 2010. Cette augmentation représente environ 480 habitants à l'horizon 2025, ce qui représente un besoin de 22 logements soit environ 1,5 logements par an en moyenne.

Hormis les grands enjeux qui seront présentés dans ce document, il vous sera aussi présenté dans un souci de transparence l'ensemble des grands projets que la municipalité souhaite mettre en œuvre dans les années à venir telle que la requalification du terrain communal, l'aménagement d'une circulation douce entre le bas de la rue de la Vieille France et la Croix Notre Dame, la réalisation d'un passage agricole entre la RD 44 et la rue des Petits Pavés, l'accompagnement et l'encadrement du réaménagement du secteur de la Ferme rue de la Vieille France, la requalification de l'espace public autour de la Mairie, l'aménagement de l'entrée du village rue de Montubois et pour finir la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées. L'ensemble de ces projets sera largement exposé lors de la réunion publique. L'inscription des grands principes de ces projets à ce stade de l'élaboration de notre P.L.U permettra une discussion avec l'ensemble des Béthemontois avant d'étudier plus en détail chaque projet qui aura été retenu à l'issue de cette concertation.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter en Mairie une exposition sur la phase diagnostique qui nous a permis d'élaborer le projet de notre P.L.U. Enfin Monsieur le Maire mais aussi, l'ensemble des élus sont à votre disposition pour vous présenter les grandes orientations de notre projet mais aussi, à votre écoute pour recevoir toutes vos remarques constructives.

Au début du mois de juin la municipalité présentera en réunion publique le projet en matière d'urbanisme pour les 20 années à venir pour notre village.

A la fin du premier semestre 2012, le Conseil Municipal devra se prononcer sur le projet de notre P.L.U en arrêtant celui-ci.

Dans le Regard Béthemontois de juin un large dossier sera consacré à la présentation du projet du P.L.U

Enfin après la rentrée scolaire de septembre 2012 il sera organisée une enquête publique où l'ensemble des Béthemontois pourra s'exprimer.

A l'issue de cette concertation un commissaire enquêteur rendra ses conclusions qui seront présentées au Conseil Municipal.

Tout au long de ces différentes étapes de concertation le projet de notre P.L.U a vocation bien entendue à évoluer afin de répondre au mieux à l'intérêt général.

Enfin à la fin de cette année, à l'issue de cette large concertation le Plan Local d'Urbanisme sera présenté au Conseil Municipal afin d'être approuvé.

Le fleurissement de notre village

Concours départemental des villes et villages fleuris et matinée de plantations des massifs

En 2008, notre commune participe pour la première fois au concours des villes et villages fleuris.

En 2010 le département a récompensé notre village dans le domaine du fleurissement en lui accordant le 3^{ème} prix du concours départemental des villes et villages fleuris.

L'année dernière, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE Conseiller général en charge de la culture, du tourisme et du patrimoine, a remis à notre village le prix de l'animation

dans le cadre de ce concours. Il convient d'associer à ce succès les habitants de Béthemont la Forêt qui conjuguent leurs efforts à ceux de la Municipalité pour faire de notre commune un village fleuri où il fait assurément bon vivre.



Comme chaque année nous vous informons que la commune organise une matinée de plantation des massifs qui aura lieu le samedi 19 mai 2012, et nous vous y attendons nombreux

Nous vous donnons rendez-vous à 9h00 devant la Mairie.



Cette année, la commune a procédé au débroussaillage du chemin rural de Villiers Adam à Chauvry sur la portion qui relie la croix Notre Dame sur la RD 44 à la rue de la Croix Frileuse, cette opération permettra aux randonneurs d'emprunter dans de meilleures conditions ce chemin pour admirer de beaux points de vue sur la vallée de Chauvry.

En complément à ces travaux de débroussaillage, il sera entrepris dans le courant du printemps des travaux d'abattage d'arbres morts ou dangereux le long de ce sentier.

Budget 2012

Lors de la séance du 29 mars, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 2012. Préalablement le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2011 ont également été approuvés et votés.

Ainsi, au titre de l'année 2011,

le compte de résultat a fait apparaître un gain net de + 20 142,00€

Concernant le budget 2012 de la commune, dont vous trouverez les grandes lignes ci-après, nous vous rappelons que celui-ci est divisé en deux parties :



1. Le budget de fonctionnement qui permet d'assurer les dépenses courantes et récurrentes de la commune (frais de personnel, frais généraux-électricité, chauffage, scolaire, fournitures, entretien courant...). Ce dernier est financé par les Impôts et taxes collectés d'une part, et par les dotations de l'Etat d'autre part.

2. Le budget d'investissement qui prend en compte les dépenses à plus long terme est lui, financé en parti par des demandes de subvention auprès des collectivités (département, région,...) et le solde par la commune (excédent accumulé de trésorerie ou emprunt).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement budgétées pour 2012 s'élèvent à 398 815,00 €uros, dont 15 000,00 €uros à titre de réserve.

Cette augmentation, par rapport aux dépenses réalisées en 2011 (+ 33 k€), provient principalement du budget qui va être alloué au syndicat intercommunal d'assainissement collectif de la vallée de Chauvry nouvellement créé, à hauteur de 17 400,00 €. Le reste de l'augmentation est destiné à couvrir l'entretien courant de la commune afin d'en améliorer l'environnement. Hors réserve, les dépenses de fonctionnement (383 k€) sont couvertes par les recettes à venir (391 k€, voir ci-après).

Il est également à noter que contrairement aux budgets des recettes, le budget des dépenses est, lui, légèrement surévalué.



Budget 2012

Budget de fonctionnement

	2011		2012
	BUDGET BP+BS	REALISE	BUDGET PRIMITIF
DEPENSES en €			
Charges courantes	120 780	120 655	113 200
Charges de personnel	117 300	110 523	113 300
Reversement au GIR	61 457	64 938	65 000
Charges financières	500	147	500
Autres charges de gestion courante	71 950	68 963	91 815
Dépenses imprévues	15 000	-	15 000
Charges exceptionnelles			
TOTAL dépenses de fonctionnement	386 987	365 226	398 815
Virement à la section d'investissement	120 247		146 595
TOTAL DEPENSES	507 234	365 226	545 410

Les recettes de fonctionnement budgétisées pour 2012, estimées à 391 629,00 €uros, sont à périmètre comparable en léger retrait vs 2011 (- 23 k€), et sont avant tout la résultante d'une approche prudente de notre part dans l'estimation des recettes et particulièrement pour celles relatives aux taxes additionnelles sur les droits de mutation qui ne sont pas connues au moment de l'élaboration budgétaire.



Le fait qu'elle soit au même niveau provient du fait qu'une indemnité d'assurance (23k€) suite au sinistre intervenu en fin d'année 2011 dans la cantine (incendie) a été portée en recette exceptionnelle de fonctionnement et les réparations au budget d'investissement.

En ce qui concerne les quatre taxes qui alimentent une bonne partie des recettes de la commune, il a été décidé, compte tenu du taux d'inflation de l'année 2011 (à savoir 2.1%), d'augmenter de 2% les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012.

Vous trouverez ci-dessous les taux et recettes prévus pour l'année 2012 :

-Taxe d'habitation :	16,86%	recettes attendues	134 000 €
-Taxe foncière bâti :	16,33%		76 000 €
-Taxe foncière non bâti :	117,16%		8 000 €
-Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	14,34%		13 000 €
		Total	231 000 €

Budget 2012

Budget de fonctionnement

	2011		2012
	BUDGET BP+BS	REALISE	BUDGET PRIMITIF
RECETTES en €			
Impôts et Taxes	233 457	236 962	238 000
Taxes additionnelles droits de mutation	20 000	40 724	20 000
Autres attributions et dotations forfaitaires	64 131	72 157	68 024
Produits divers	34 525	41 217	42 525
Produits exceptionnels		-	23 080
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	352 113	391 060	391 629
Excédents antérieurs reportés	155 121	187 397	153 781
TOTAL RECETTES	507 234	578 457	545 410



	REALISE 2011	BUDGET 2012
TOTAL DEPENSES	- 365 226	- 398 815
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	391 060	391 629
Excédents antérieurs reportés	155 120	153 781
Affectation au budget d'investissements	- 27 173	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT cumule	153 781	146 595

roulement qui est imputé en budget d'investissement pour les financer.

Budget 2012

BUDGET D'INVESTISSEMENT

UN PEU D'HISTORIQUE

Ci-dessous, l'évolution des investissements réalisés par la commune au titre de ces dernières années.

Le budget d'investissement de l'exercice précédent était (hors remboursement d'emprunt et réserve pour travaux futurs) de 173 812,00 €.

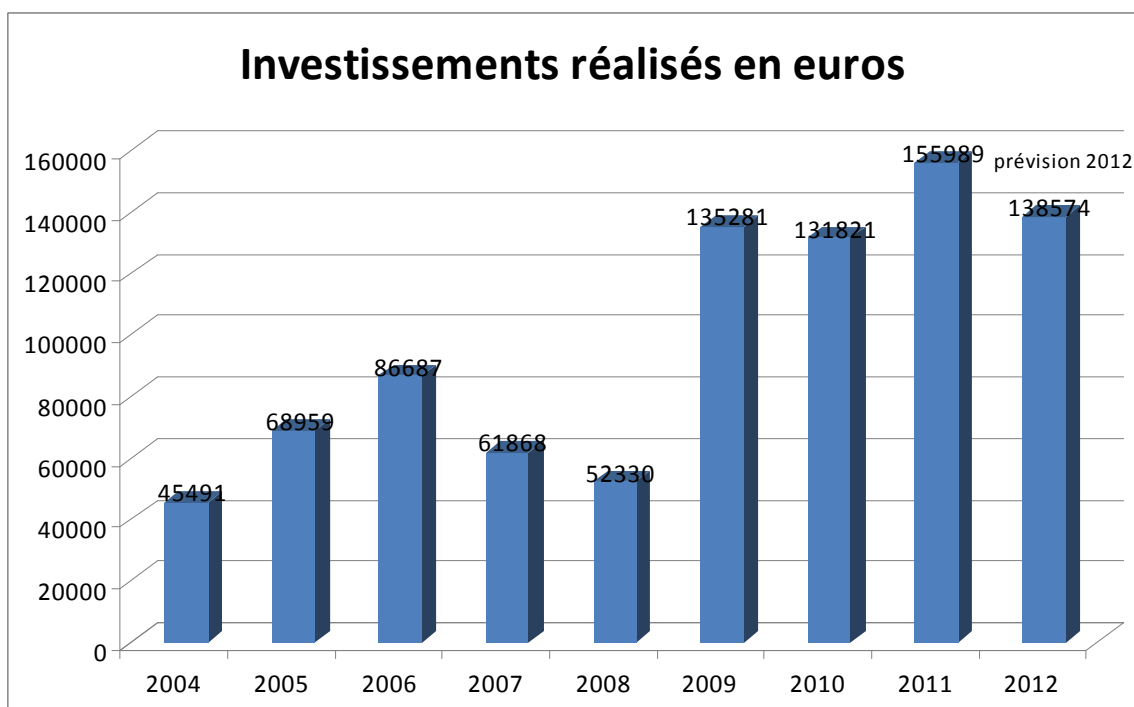
Il a été dépensé 155 989,00 € au titre de 2011 et des engagements à hauteur de 32 541,00 € seront portés sur l'exercice 2012.

A noter que tous les investissements réalisés au cours de ces dernières années ont été financés uniquement par les excédents de fonctionnement capitalisés, les remboursements de TVA et les demandes de subventions.

Pour rappel, la commune n'est pratiquement pas endettée et le solde du seul emprunt restant, contracté il y a une dizaine d'année, s'élève à 8 375 euros au 31 décembre 2011.

A titre d'information, cet emprunt dont les remboursements sont payés par tous les Béthemontois a concerné l'achat d'un terrain en 2004. L'objectif de la commune était de rendre le terrain constructible, afin de le vendre pour se constituer des réserves financières dans le but de réaliser des travaux d'aménagement (trottoirs, éclairage,...) indispensable lors des prochains travaux d'assainissement.

Il semble que cet élément d'information important ne figurait pas dans les différents courriers ou soi-disant référendum communiqués par une association. Cette stratégie définie par l'ancienne municipalité a été revue lors de l'élaboration du P.L.U car il apparaît que ces terrains ne pourront pas être urbanisés, suite à une disposition prise dans le Schéma Directeur de la Région Ile de France de 1994, empêchant l'urbanisation de ces terrains dès l'achat de ceux-ci en 2004.



Budget 2012

REALISATION DES INVESTISSEMENTS 2011

Les principales actions d'investissement 2011 ont porté sur des réfections partielles d'éléments de notre village en fort mauvais état, sur de l'amélioration d'équipement pour le personnel et sur des dépenses d'honoraires pour préparer les projets d'avenir:

Voiries :

- rue de la Croix Frileuse et rue des Petits Pavés (travaux réalisés fin 2010)
- rue de la vieille France (partiellement)

Trottoirs :

- rue de Montubois de la Place de la Pompe à la rue de la Forge (coté Mairie)

Bâtiments et espaces :

- Vitraux de l'église,
- Lavoir

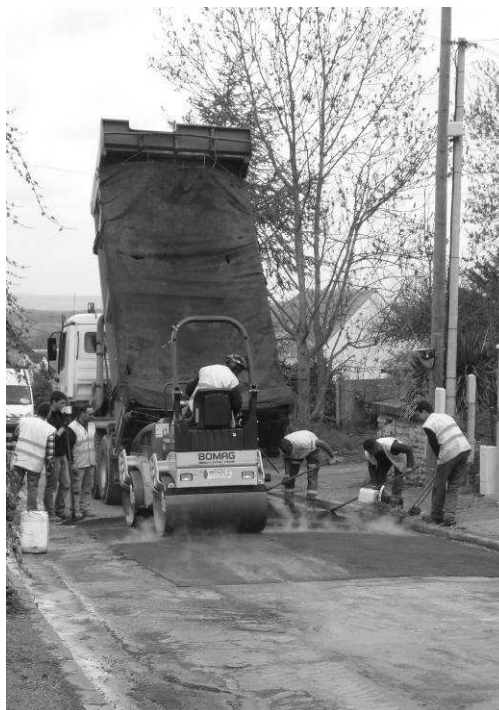
Equipement :

- L'achat de mobilier et matériel informatique pour la Mairie,
- Portes vitrées pour véhicule et divers petits matériels
- Achat décors, illumination

Honoraires :

- Etude complémentaire pour l'implantation de la future station d'assainissement.
- Mise en place élaboration PLU (plan local d'urbanisme).

Des travaux engagés portant sur la réfection de la cantine, sur la création d'une porte d'un local technique place de la Pompe et sur la migration du logiciel de gestion de la commune n'ont pas été facturés en 2011 et seront donc portés sur l'exercice 2012.



BUDGET INVESTISSEMENTS 2012

Grâce aux capacités d'autofinancement de notre commune, nous avons voté un budget global d'investissement (hors subvention) de 231 985,00 € (vs 279 770,00 € en 2011) qui se décompose en grande masse de la façon suivante :

- > 3 350,00 € au titre de remboursement d'emprunt
- > 138 574,00 € au titre d'actions d'investissements 2012 (solde des actions engagées fin 2011)
- > 90 061,00 € au titre de réserves pour travaux futurs

Seules, les deux premières lignes qui représentent 141 924,00 € seront engagées au titre de cet exercice.

Les actions d'investissements 2012 dont vous trouverez le détail ci-dessous seront financées à hauteur de 62 490,00 € par des subventions et 22 900,00 € par des remboursements de TVA.

Le coût net pour la commune, à savoir 56 534,00 €, sera financé par les excédents de fonctionnement accumulés.

Détail des actions d'investissement 2012 prévues (montant voté 138 574,00 €) :

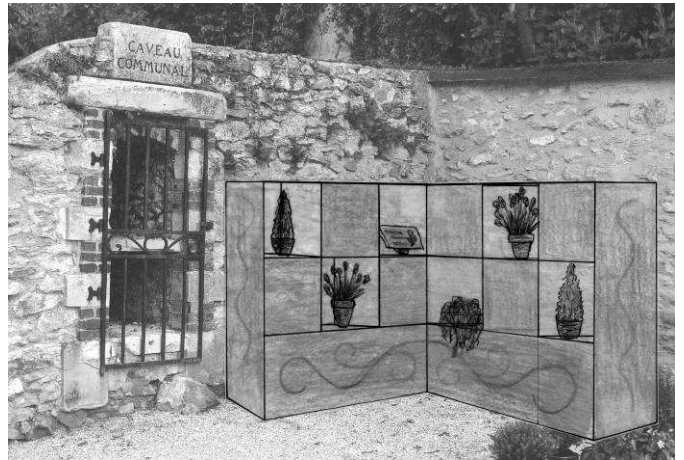
❖ Travaux d'amélioration de la voirie :

- Réfection d'une partie de la chaussée allée des Châtaigniers,
- Réfection de la chaussée de la rue de la Pierre aux Loups

Budget 2012

❖ Entretien des bâtiments et du patrimoine communal :

- Remplacement du revêtement du sol de la cantine scolaire (mise aux normes) et remplacement des fenêtres.
- Rénovation cantine suite à sinistre (engagement 2011),
- Remise en état de la croix du cimetière et réalisation d'un columbarium,
- Réalisation d'une porte au local technique place de la pompe,
- Acquisition de mobilier urbain



❖ Amélioration des moyens pour le travail du personnel communal :

- Migration logiciel de gestion de la commune (engagement 2011).
- Aménagement d'un local pour le personnel communal

❖ Honoraires / études :

- Honoraires études pour phase finale dossier PLU,
- Honoraires pour étude et projet aménagement du village,

Cette année la municipalité a retenu au budget primitif une ligne de crédit de 10 130,00€ pour réaliser des études dans le cadre de projets d'aménagement de l'espace public, ces études une fois réalisées seront présentées aux Béthemontois.

Tout d'abord la première mission consistera à étudier la réqualification du terrain communal suite à une demande des services de la Préfecture. Les objectifs de cette étude sont de permettre l'intégration dans le paysage de la plateforme qui reçoit les différentes manifestations communales.

La seconde étude a pour objet la requalification de l'espace public autour de la Mairie, avec pour mission la mise en valeur de l'entrée de la Mairie et de l'Eglise, la réorganisation de l'aire de stationnement avec l'intégration d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite et d'un espace dédié aux vélos, l'aménagement de l'espace réservé au bus scolaire afin de sécuriser la descente des enfants du bus scolaire, la requalification des espaces verts et le stockage des eaux pluviales provenant des toitures de la Mairie et de l'Eglise pour l'arrosage des espaces verts. La troisième étude sera dédiée à l'aménagement de l'entrée du village rue de Montu Bois, elle aura pour objet de mettre en valeur les anciens bâtiments de la Ferme de Montaugland en aménageant l'espace public en périphérie de ces bâtiments.

Ces deux derniers points font partis des projets que la municipalité souhaite présenter dans un projet de contrat rural auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

La mise en place d'un contrat rural est importante pour notre commune pour au moins 2 raisons :

1. elle permet de planifier sur le moyen terme des investissements relativement importants car il y a sous certaines conditions à respecter liées à la spécificité d'un contrat rural, la possibilité de recevoir des subventions elles aussi importantes.
2. elle permet à la commune de réfléchir à la priorisation de ces choix d'aménagement à venir.

Enfin la dernière étude qui sera réalisée cette année consistera à mener une réflexion sur la réalisation d'une raquette de retournement en bas de la ruelle du Pressoir pour permettre aux véhicules de faire demi tour et plus particulièrement aux véhicules de services et aux véhicules de secours, cet aménagement devra s'intégrer dans le paysage local.

VIE LOCALE

50^{ème} anniversaire du « Cessez le Feu » de la Guerre d'Algérie



Le 19 mars 2012 à 9 h 30, au cimetière de Béthemont-la-Forêt, avait lieu une cérémonie à laquelle malheureusement peu de Béthemontois ont assisté. Il s'agissait de la commémoration du « Cessez le Feu » de la guerre d'Algérie dont c'était le 50^{ème} anniversaire.

Cette cérémonie organisée par notre Maire Monsieur DAGONET en collaboration avec les représentants du comité local de Taverny et leurs Porte-Drapeaux avait pour but, simplement de rendre hommage aux 30.000 soldats français tués pendant ce conflit et aux nombreux blessés dont certains en conservent encore les séquelles.

Les dirigeants successifs de notre de notre Pays ont tendance à vouloir occulter cette période peu glorieuse de notre histoire. Cependant nous devons considérer que nos militaires appelés sous les Drapeaux sans avoir à donner leur avis, n'ont fait que leur devoir et si malheureusement des faits cruels se sont produits, comme toujours dans ce genre de conflits, nos soldats du contingent sont aussi parfois venus en aide aux populations, et ont quant à eux sacrifiés 27 mois de leur jeunesse !



Pendant cette cérémonie, Monsieur DAGONET a décoré un de nos camarades et en remerciement de l'aide qu'il apporte à la FNACA, s'est à son tour vu remettre par le Président local Monsieur COMBERNOUS, la médaille du cinquantenaire frappée à cet effet par le comité national.



Je terminerais cet article en rappelant que 15.000 anciens combattants venus de tous les départements français, 1.000 drapeaux et 400 élus se sont réunis l'après- midi à Paris devant le monument du Quai Branly, puis à l'Arc de Triomphe en présence de Monsieur Delanoé Maire de Paris, sans que les médias y prête la moindre attention !
C'est à mon avis de la désinformation.

*Monsieur Gérard Wagentrutz
Secrétaire du comité de Taverny
Membre du conseil d'administration du service
Juridique et Social d'Ile de France*

LES ACTIVITES DU C.C.A.S

Les rencontres du ccas



À la fin du XVIII^e siècle, des fèves en porcelaine apparaissent, représentant l'enfant Jésus en porcelaine. Sous la Révolution, on remplaça l'enfant Jésus par un bonnet phrygien. Les graines de fève furent systématiquement remplacées en 1870 par des figurines en porcelaine ou – plus récemment – en plastique. De nos jours, si on trouve toujours de vraies fèves, il existe une multitude de fèves fantaisie qui font le bonheur de collectionneurs : la collection de ces petits objets se nomme la favophilie. Cette année, la traditionnelle dégustation de la galette a eu lieu le samedi 07 janvier 2012. De nombreux aînés ont répondu à l'invitation dans la salle de la cantine refaite à neuf après l'incendie de Novembre.



En février, cidre et crêpes ont de nouveau réuni nos aînés. Un loto animé par Monsieur le Maire a terminé cet après midi faisant des heureux et des moins chanceux.



LA FORET DOMANIALE DE MONTMORENCY

Située à 15 km de Paris, la forêt domaniale de Montmorency est un vaste massif vallonné d'une superficie d'environ 2000 hectares.

Longue de 6 km du Nord-Ouest au Sud-Est, la forêt domaniale de Montmorency est la plus grande forêt du Val d'Oise, gérée par l'Office national des forêts, comme toutes les forêts publiques en France.



Un peu d'histoire

Ancienne propriété des Montmorency, famille très puissante qui donna son nom à la forêt, puis des Condé, la forêt de Montmorency devient progressivement propriété de l'Etat avec quelques acquisitions limitées en 1933 suivies d'autres plus importantes en 1958, puis en 1972 qui lui ont donné sa configuration actuelle .

Une forêt de châtaigniers

La forêt domaniale de Montmorency se caractérise par des peuplements composés en majorité de châtaigniers (plus de 75% des essences) qui forment des taillis très homogènes et serrés.

A l'origine, le chêne était l'essence principale. Largement surexploité, il a été supplanté par le châtaignier qui, au Moyen-âge est l'arbre roi : les moines cultivent la châtaigne, alors véritable monnaie d'échange.

Lors de périodes de disette, la châtaigne était souvent le seul aliment pour la population paysanne. C'était aussi un aliment cuisiné par les familles aisées pour accompagner gibiers et volailles lors de grands repas.

Le châtaignier grandit très vite, rejette très bien de souche, ce qui signifie que lorsqu'on le coupe, des rejets apparaissent sur la souche « mère ». Ces nouvelles pousses grandissent, s'allongent rapidement et forment un nouveau taillis. Cette production permettait de répondre aux nombreux besoins en bois, chauffage, fours à boulange, piquets pour la vigne, écorce, tanins, litière, construction... Les autres essences qui composent la forêt de Montmorency sont le chêne, le bouleau, l'aulne, le frêne, le hêtre, le merisier...de façon minoritaire.

La chasse, une tradition du massif

Massif giboyeux, il est le rendez-vous de personnes illustres comme Charles V, Louis XI, François 1^{er}. La forêt de Montmorency est également célèbre grâce à la présence de son château de la chasse.

Ce dernier est une curiosité architecturale qui porte les traces de multiples remaniements subis au cours de son histoire : Petit château féodal, édifié au XII^{ème} siècle par Mathieu de Montmorency, il servit de garnison pendant la guerre de Cent ans. Il doit sa forme actuelle au petit fils du Grand Condé qui avait décidé de démolir le château en 1728.

Finalement les tours furent seulement tronquées en biais et recouvertes de tuiles. Le château de la chasse est classé monument historique depuis 1933.



Aujourd'hui, la chasse est toujours pratiquée dans ce massif et est organisée par l'ONF en raison des fortes contraintes de sécurité liées à la fréquentation du massif par les promeneurs : on y rencontre des sangliers qui trouvent leur alimentation grâce aux châtaigniers et des chevreuils qui s'installent facilement dans les milieux ouverts dus aux régénérations. En fort développement, cette grande faune doit être très strictement régulée pour des conditions de sécurité.

Un espace de balade et de loisirs nature

La forêt de Montmorency reçoit plus de 4 millions de visites par an, ce qui en fait une forêt très fréquentée et appréciée des habitants du Val d'Oise et des franciliens qui viennent se promener, se ressourcer et pratiquer la course à pied, le vélo, l'équitation....

De nombreux parkings sont mis à la disposition des usagers dans toute la forêt : lieux d'accueil et de loisirs autour du château de la Chasse, les étangs Marie et Godard ainsi qu'au carrefour des quatre cèdres.

Le sentier du philosophe aménagé autour du château de la chasse propose une réflexion sur les richesses de la forêt.

Enfin le sentier des lisières, promenade familiale longue de 35 km, offre une variété étonnante de paysages et richesses culturelles.

Une richesse patrimoniale

La forêt domaniale de Montmorency est par ailleurs composée de sites architecturaux remarquables :

-Le château de la Chasse et ses ruines pittoresques restaurées ; il constitue un tableau pittoresque entre ses deux étangs. Il est aujourd'hui un lieu d'animation des scolaires.

-Le domaine de Bois Corbon ; situé au cœur du massif composé de vieux arbres, cet espace non autorisé au public renferme des bâtiments du 19^{ème} siècle qui se caractérisent par une architecture pittoresque où se mêlent meulière, briques et éléments en bois sculpté.

Le château a été détruit mais il reste 2 maisons forestières et un grand pavillon.

-Le pont du diable, en lisière de forêt, sur les hauteurs de Taverny est un ouvrage d'art, vestige d'un pont érigé dans le cadre d'un programme d'urbanisation.

-La Tour de Plumet, localisée sur le butte dominant l'étang Marie : construite en 1863 par le Baron Léopold Double, elle servait de rendez-vous de chasse.



Montmorency, une forêt à rajeunir

Contrairement aux autres forêts domaniales d'Île de France, la forêt domaniale de Montmorency, dans son contour actuel, ne bénéficie d'une gestion publique que depuis les années 1970.

Le châtaignier grâce à ses fortes capacités de croissance et de rejet a gagné une place prépondérante et a progressivement refermé les paysages forestiers du massif. Ceci s'est accompagné d'un appauvrissement écologique et génère des risques sanitaires importants.

Pour renouveler, améliorer la qualité de la forêt et assurer l'avenir des espaces forestiers, dans le cadre du plan de gestion de la période 2004-2023 certains travaux sont nécessaires :

- ✓ couper les arbres dépérissants, tout en conservant des arbres morts, refuge pour une biodiversité spécifique,
- ✓ rajeunir et diversifier cette forêt en réintroduisant les autres essences originelles, en remplaçant les vieux taillis de châtaigniers par des peuplements jeunes et plus vigoureux,
- ✓ favoriser la régénération naturelle à chaque fois de possible,
- ✓ sécuriser les lieux de promenades en supprimant les arbres dangereux,
- ✓ diversifier les paysages.

Sur la forêt de Montmorency, l'ONF a planté 33 000 plants (chêne et arbres fruitiers) en 2011 et a accompagné une nouvelle génération de châtaigniers.

Ces travaux impliquent des changements qui peuvent heurter et inquiéter les usagers car bouleversant la vision quotidienne du paysage.

L'ONF s'attache toutefois à informer, expliquer au travers de campagnes d'informations pour que le public, les élus et l'ensemble des usagers comprennent l'importance des actions menées, en faveur d'une forêt diversifiée et pérenne.

LA FORET DE MONTMORENCY... les actualités

Que se passe t-il en forêt de Montmorency ?

Différentes interventions sylvicoles et travaux nécessaires sont en cours dans cette forêt :

- **Des coupes d'amélioration** ont débuté sur les parcelles 76 et 80, à proximité du Château de la Chasse. Les arbres désignés préalablement d'un point rouge par le forestier ont été coupés pour donner plus de lumière à leurs voisins, ceux ceinturés de peinture chamois sont les arbres d'avenir : ils feront l'objet d'une attention particulière en étant favorisés par le forestier pendant 150 ans.

Cela permet une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

Une opération originale de débardage à cheval sera réalisée sur la parcelle 76 en juin 2012, pendant une dizaine de jours.



Le débardage à cheval consiste à sortir le bois à l'aide d'un cheval jusqu'en bordure de chemin, en utilisant des chemins dédiés : les cloisonnements d'exploitation.

Un engin forestier en bordure de chemin complètera le travail en empilant le bois.

Le débardage à cheval est une technique ancienne encore utilisée sur des terrains difficiles (dénivellation importante, zones humides), tout à fait appropriée pour la parcelle concernée.

Le bois récolté en 2 mètres et 4 mètres sera transformé en bois bûches (bois de chauffage).

INFO PRATIQUE

La petite page verte

Les Bonnes Pratiques En Matière De Jardin



Qu'est-ce qu'un jardin ? C'est un espace de vie pour toute la famille, les amis et les animaux sauvages et domestiques et c'est aussi une source de biodiversité où l'on y rencontre différentes espèces et un écosystème très riche. Le jardin contribue à la santé physique par l'activité qu'il génère, à la santé psychique par son effet déstressant et reposant ainsi qu'à la santé nutritionnelle par les fruits et les légumes qu'il produit.

Voici quelques informations sur cet écosystème.

La plante, un être vivant...naître, croître, mourir. Elle effectue un cycle complet plus ou moins long (annuel, bisannuel, pérenne) au cours duquel elle connaît différents états : croissance, dormance, développement sénescence, mort. Les végétaux possèdent la faculté de synthétiser leur propre matière organique à partir des molécules minérales simples comme l'eau, les sels minéraux et le dioxyde de carbone. Cette capacité est appelée autotrophie, elle est rendue possible grâce à un pigment vert la chlorophylle. Cette substance chimique localisée dans les chloroplastes, utilise la lumière comme source d'énergie pour réaliser la photosynthèse. Lors de cette réaction le dioxyde de carbone (CO₂) absorbé par les pores des feuilles est combiné à l'hydrogène provenant de l'eau (H₂O). Cette réaction conduit à un dégagement d'oxygène (O₂) et à la réduction de gaz carbonique qui se transforme en amidon puis en glucose le fournisseur d'énergie à la cellule. Les végétaux absorbent le CO₂, le stockent dans leurs tissus et rejettent de l'oxygène dans l'atmosphère. Les plantes produisent des substances utiles voire vitales : nourriture, médicament, énergie, fibres, teintures, parfums, latex etc.



Pourquoi les plantes sont-elles malades ? Les insectes phytophages les acariens constituent des sources de dégâts potentiels pour les cultures ainsi que certains champignons de même que les bactéries et de très nombreux virus. Les insectes découpent, piquent, rongent, minent ou perforent tous les types d'organes végétaux. Les acariens ou araignées rouges provoquent des galles aux plantes. Elles piquent l'épiderme et absorbent le contenu des cellules du parenchyme foliaire, les tissus de la plante prennent un aspect argenté puis la plante entière peut roussir et donc mourir. Les champignons, on désigne leurs attaques par le terme

maladie cryptogamiques, ils sont microscopiques et ils provoquent des tâches, des moisissures, des pourritures voire des décolorations et des cloques. Les bactéries ces organismes unicellulaires sans noyau provoquent les bactérioses des maladies très graves qui se propagent très vite en raison de la mondialisation du commerce. Les traitements sont nécessaires pour limiter l'impact des attaques parasites mais le but n'est pas d'éradiquer les ravageurs ou les maladies mais de limiter leurs dommages à un niveau acceptable par la plante qu'elle continue à prospérer. La plupart des fongicides sont plus efficaces pour empêcher le champignon de se développer, il est plus prudent d'intervenir sur la vigne les rosiers les arbres fruitiers à chaque début de printemps. Les traitements doivent être considérés comme de véritables programmes de soins. Il est rare qu'une seule application suffise, le plus souvent il sera nécessaire d'effectuer trois pulvérisations entre sept et dix jours d'intervalle afin d'éviter une réinfestation.

Campagne d'information 2012 sur la déclaration des revenus 2011

Vous avez normalement reçu ou vous allez recevoir votre déclaration des revenus 2011.

Date limite de la déclaration internet : 21 juin minuit

Date limite de la déclaration papier : 31 mai minuit

La direction générale des finances publiques comme la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise, poursuit sa démarche de mise en place de l'interlocuteur fiscal unique des particuliers.

Les contribuables souhaitant obtenir une information fiscale avant le dépôt de leur déclaration pourront utilement utiliser les moyens d'information suivants.

1. Une simplification des démarches par internet

La déclaration par internet présente des avantages correspondant aux besoins de simplification, de rapidité et de fiabilité de tous les contribuables :

- la déclaration en ligne se fait sans certificat au moyen de la saisie de trois identifiants, depuis n'importe quel ordinateur ;
- elle est modifiable à tout moment durant la campagne de souscription en ligne ;
- si aucune modification n'est à apporter à la déclaration pré remplie, l'utilisateur la valide en 3 clics ;
- un pré-affichage des données télé-déclarées l'année précédente est proposé avec la reprise d'un nombre plus important de données (exemple : personnes à charge, frais réels..) ;
- la déclaration en ligne est adaptée à chaque situation : seules les rubriques concernant l'utilisateur lui sont présentées à l'écran ;
- à l'issue de la validation des données de la télé-déclaration, un montant estimatif de l'impôt à payer vous est fourni ;
- une fois la télé-déclaration terminée, un accusé de réception est immédiatement délivré en ligne ayant valeur de preuve de dépôt ;
- un lien permet de gérer en ligne ses mensualités (adhésion au prélèvement automatique, modulation du montant des échéances).

Avec la télé-déclaration, l'utilisateur n'a plus à se déplacer et n'a rien à envoyer.

Le service de déclaration en ligne sur **www.impots.gouv.fr** sera ouvert à compter du 26 avril et les usagers du Val d'Oise **peuvent donc déclarer en ligne jusqu'au jeudi 21 juin à minuit** au lieu du 31 mai délai de dépôt de la déclaration papier.

2. Des renseignements sans déplacement

Vous pouvez prendre contact **sans vous déplacer pour obtenir une information fiscale personnalisée et régulièrement actualisée** :

- Sur internet, sur le site **www.impots.gouv.fr** (24h/24 et 7j/7)
- Par téléphone, par courriel ou courrier
 - Au centre impôts service : 0810 467 687 (du lundi au vendredi de 8h à 22 h et le samedi de 9h à 19h) ;
 - Après du centre des finances publiques de votre domicile :

Centre des finances publiques
131, rue d'ERMONT – SAINT-LEU-LA-FORET
cdi.saint-leu-la-foret@dgfip.finances.gouv.fr
Le centre des finances publiques vous accueille :
du 2 mai au 31 mai de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h
nos services seront fermés le 18 mai 2012
Tel : 01.30.40.66.00

2002-2012

Autour de *Leonardo*

fête ses 10 ans

Parcours - Spectacle

Anne de Montmorency, Prince de la Renaissance

LUNDI 28 MAI

TOUS LES DIMANCHES DE JUIN

DIMANCHE 1er JUILLET

Conception et mise en scène
Monique Potel-Deriez



Château d'Ecouen

Musée de la Renaissance - Val d'Oise

Tarif adulte : 20€
Enfant (6 à 12 ans) : 12€

Renseignements et Réservations : 0 953 835 008 ou www.autourdeleonardo.org

